

**AVENANT A LA CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION  
AU TITRE DE LA DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE  
- COMMUNE DE VAULX EN VELIN -**

**FONCTIONNEMENT**

Vu les articles L.2334-40, L.2334-41, R.2334-36 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu le Protocole d'engagements réciproques renforcés entre l'État et la Métropole de Lyon de juillet 2019 qui prolonge jusqu'au 31 décembre 2022, le contrat de ville de la Métropole de Lyon pris pour la période 2015-2020 ainsi que la convention locale d'application de la ville de Vaulx-en-Velin ;

Vu la note d'information du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales du 20 janvier 2022 relative à la répartition de la dotation politique de la ville pour 2022 ;

Vu la convention attributive de subvention 2022 au titre de la dotation politique de la ville pour les actions de fonctionnement ;

Vu la demande de financement présentée par le bénéficiaire ;

**ENTRE :**

L'État, représenté par M. Pascal MAILHOS, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,  
préfet du département du Rhône

d'une part,

**ET**

La commune de Vaulx-en-Velin, représentée par Mme Hélène GEOFFROY, maire de Vaulx-en-Velin  
Hôtel de ville – Place de la Nation – 69190 Vaulx-en-Velin

Dénommée ci-après « le bénéficiaire »

d'autre part

Considérant l'intérêt de plusieurs actions présentées par le bénéficiaire dans le cadre de la programmation sociale de la politique de la ville (programme 147) mais non retenues faute de crédits disponibles suffisants ;

Considérant que ces projets sont éligibles à la dotation politique de la ville (programme 119) et susceptibles d'être financés avec les crédits de cette dotation ;

Considérant que les parties sont convenues, pour l'année 2022 et à titre exceptionnel, d'ajouter ces dossiers à la liste de ceux financés par la convention attributive de subvention 2022 ;

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**Article 1<sup>er</sup> : Objet de l'avenant**

Le présent avenant a pour objet de compléter, pour l'année 2022 et à titre exceptionnel, la liste des dossiers retenus par la convention attributive de subvention 2022.

L'article 1<sup>er</sup> "**Objet de la convention**" est ainsi complété :

Par le présent avenant, l'État s'engage à subventionner les projets suivants :

- **Café Créa Soutien entrepreneuriat et à l'émergence d'activités**
- **Les rendez-vous de l'emploi 2022**
- **Animation hors les murs**
- **Accueil en soirée, un espace citoyen ?**

présentés par le bénéficiaire dans le cadre de son éligibilité à la dotation politique de la ville en 2022.

**Article 2 : Ajout à l'article 2 de la convention attributive de subvention 2022**


L'article 2 "**Descriptif des projets subventionnés et des objectifs poursuivis**" est ainsi complété :

Le bénéficiaire s'engage à réaliser les projets suivants :

Intitulé de l'opération	Nature du projet	Objectifs au regard de la convention locale d'application	Date prévue de commencement de réalisation	Date prévue d'achèvement de réalisation
<b>Café Créa Soutien entrepreneuriat et à l'émergence d'activités</b>	fonctionnement	Favoriser la création d'activité, enjeu important en matière de développement économique, de développement local et en matière d'emploi, notamment dans les QPV où le taux de chômage est plus élevé	01/01/2022	31/12/2022
<b>Les rendez-vous de l'emploi 2022</b>	fonctionnement	Favoriser le retour à l'emploi et l'insertion en rapprochant l'offre d'emploi local des demandeurs d'emploi. Cibler les publics les plus défavorisés	01/01/2022	31/12/2022
<b>Animation hors les murs</b>	fonctionnement	Externaliser l'intervention des Pôles d'activités au plus près des publics adolescents et pré-adolescents qui ne fréquentent pas les structures jeunesse pendant les vacances scolaires Favoriser la mixité de genre, de relation inter-quartiers, l'inscription des jeunes dans un parcours éducatif...	01/07/2022	20/08/2022
<b>Accueil en soirée, un espace citoyen ?</b>	fonctionnement	- Créer du lien social à des moments où les services publics sont en retrait, en luttant contre le sentiment d'abandon et d'isolement des jeunes et des habitants avec un volet emploi-insertion - développer et renforcer des actions éducatives pour les 16/25 ans en risque de rupture, de marginalisation et prévenir les phénomènes de repli et de radicalisation à travers des projets culturels tels que la réalisation d'un documentaire sur la vie du quartier durant le confinement - Développer des actions participant au développement de la citoyenneté et à la réaffirmation des valeurs de la République en constituant un conseil local de la jeunesse ou une association de jeunes - Améliorer les rapports entre les filles et les garçons liés aux réseaux sociaux pour lutter contre le harcèlement numérique et lecture critique des médias - Poursuivre le travail de sensibilisation des jeunes aux dangers de la route	01/03/2022	30/09/2022

Le bénéficiaire est tenu d'informer le préfet du commencement d'exécution de l'opération.

**Annexe technique et financière**

Envoyé en préfecture le 14/10/2022  
 Reçu en préfecture le 14/10/2022  
 Publié le   
 ID : 069-216902569-20221006-V\_DEL\_22106\_29-DE

**Intitulé de l'opération :**

**Projet n°1 : Café Créa  
 l'émergence d'activités**

**Le plan de financement est le suivant :**

Dépenses éligibles TTC		Recettes	
Achats	250,00 €	DPV	12 000,00 €
Locations	1 700,00 €	Ville	14 800,00 €
Autres services extérieurs	3 100,00 €		
Charges de personnel	21 750,00 €		
<b>Total TTC</b>	<b>26 800,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>26 800,00 €</b>

**Intitulé de l'opération :**

**Projet n°2 : Les rendez-vous de l'emploi 2022**

**Le plan de financement est le suivant :**

Dépenses éligibles TTC		Recettes	
Achats de fournitures	1 000,00 €	DPV	12 000,00 €
Locations	3 000,00 €	Ville	17 700,00 €
Publicité, publication	1 000,00 €		
Charges de personnel	24 700,00 €		
<b>Total TTC</b>	<b>29 700,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>29 700,00 €</b>

**Intitulé de l'opération :**

**Projet n°3 : Animation hors les murs**

**Le plan de financement est le suivant :**

Dépenses éligibles TTC		Recettes	
Achat d'études et de prestations de service Fournitures	8 700,00 €	DPV	16 000,00 €
Entretien et réparation / assurance	5 300,00 €	Ville	27 500,00 €
Publicité, publications / déplacements, missions	6 000,00 €		
Charges de personnel	23 500,00 €		
<b>Total TTC</b>	<b>43 500,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>43 500,00 €</b>

**Intitulé de l'opération :**

**Projet n°4 : Accueil en soirée, un espace citoyen ?**

**Le plan de financement est le suivant :**

Dépenses éligibles TTC		Recettes	
Achat d'études et de prestations de service Fournitures	7 500,00 €	DPV	10 000,00 €
Locations	1 500,00 €	Ville	21 000,00 €
Déplacements, missions	3 000,00 €		
Charges de personnels	19 000,00 €		
<b>Total TTC</b>	<b>31 000,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>31 000,00 €</b>

**Article 3 : Ajout à l'article 3 de la convention attributive de subvention 2022**

L'article 3 "**Dispositions financières**" est ainsi complété :

L'État s'engage, au titre de l'année 2022, à subventionner les projets présentés à l'article 2 de la présente convention représentant un **montant total de 50 000,00 €** ainsi réparti :

- **n° 1 " Café Créa Soutien entrepreneuriat et à l'émergence d'activités "** à hauteur de 44,77% du coût de fonctionnement du projet.

Le budget de fonctionnement prévisionnel du projet étant fixé à 26 800,00€ (TTC) pour l'année 2022, le montant total que l'État versera au bénéficiaire au titre de la dotation politique de la ville sera égal à **12 000,00 €**.

- **n° 2 " Les rendez-vous de l'emploi 2022"** à hauteur de 40,40% du coût de fonctionnement du projet.

Le budget de fonctionnement prévisionnel du projet étant fixé à 29 700,00 € (TTC) pour l'année 2022, le montant total que l'État versera au bénéficiaire au titre de la dotation politique de la ville sera égal à **12 000,00 €**.

- **n° 3 " Animation hors les murs "** à hauteur de 36,78% du coût de fonctionnement du projet.

Le budget de fonctionnement prévisionnel du projet étant fixé à 43 500,00 € (TTC) pour l'année 2022, le montant total que l'État versera au bénéficiaire au titre de la dotation politique de la ville sera égal à **16 000,00 €**.

- **n° 4 " Accueil en soirée, un espace citoyen ?"** à hauteur de 32,25% du coût de fonctionnement du projet.

Le budget de fonctionnement prévisionnel du projet étant fixé à 31 000,00 € (TTC) pour l'année 2022, le montant total que l'État versera au bénéficiaire au titre de la dotation politique de la ville sera égal à **10 000,00 €**.

**Article 4 :** les dispositions des articles 4 à 8 de la convention attributive de subvention 2022 demeurent inchangées.

Fait à Vaulx-en-Velin, le

Pour l'État,  
le préfet, secrétaire général  
préfet délégué pour l'égalité des chances,

Pour le bénéficiaire,  
Madame la maire,

Hélène GEOFFROY